

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

TP ECSR – CCP2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Formation : CCP2 du titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

Cette formation permet de développer les compétences nécessaires pour analyser, construire, préparer et animer une action de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement.

Objectif de formation : être capable de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Important : ce format de formation, organisé sur 310 heures et planifié sur une année, est spécifique au contrat de professionnalisation. Il peut différer d'un format classique ou d'un autre dispositif de financement.

1. Positionnement et individualisation du parcours

Avant l'entrée en formation, un positionnement permet d'identifier les acquis, les besoins, les contraintes éventuelles et les objectifs professionnels du candidat. Les résultats peuvent conduire à une adaptation du parcours, des modalités d'accompagnement ou des ressources pédagogiques mobilisées, dans le respect du référentiel de certification.

2. Objectifs de la formation

La formation CCP2 vise l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires pour concevoir et animer des actions de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement. Elle s'inscrit dans le parcours d'accès au titre professionnel ECSR par capitalisation des certificats de compétences professionnelles.

À l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Analyser une demande relative à une action de sensibilisation à la sécurité routière
- Construire et préparer une action de sensibilisation adaptée au public
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Public visé et prérequis

- Public visé : toute personne souhaitant se qualifier ou se reconvertir en obtenant une qualification professionnelle reconnue d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Être titulaire du permis de conduire catégorie B en cours de validité.
- Avoir participé à une évaluation de positionnement avant l'entrée en formation.
- Niveau de culture générale BAC souhaitable, avec capacité à s'exprimer correctement à l'oral et à l'écrit.

- Aptitude médicale conforme aux exigences applicables à l'exercice de la profession, le cas échéant.
- Accessibilité : les personnes en situation de handicap peuvent signaler leurs besoins afin d'étudier les possibilités d'aménagement ou de compensation.

Référent handicap et accessibilité : toute situation particulière peut être signalée avant l'entrée en formation afin d'étudier les aménagements possibles : adaptation des supports, rythme, modalités pédagogiques ou orientation vers les partenaires compétents.

3. Moyens humains et pédagogiques

- Formateurs titulaires du BAFM ou formateurs aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières.
- Intervenants qualifiés selon leurs expériences, compétences spécialisées et domaines d'intervention.
- Enseignants de la conduite pouvant intervenir sous conditions d'expérience et de compétences.
- Assistance pédagogique, administrative et technique tout au long du parcours.
- Personne référente pour l'accompagnement des stagiaires et des personnes en situation de handicap.

4. Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques expositives, interrogatives, démonstratives, actives et participatives adaptées à la formation d'adultes.
- Formation organisée en présentiel et, selon les thématiques, à distance ou en classe virtuelle.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et accès aux ressources pédagogiques nécessaires.
- Ouvrages pédagogiques et réglementaires, supports de cours, études de cas, ateliers pédagogiques et outils d'évaluation.
- Mises en situation, échanges de pratiques, analyse de situations professionnelles et préparation aux épreuves de certification.

5. Organisation du stage en entreprise

La formation CCP2 comprend une période de stage ou de mise en situation professionnelle permettant au stagiaire de confronter ses acquis au terrain, d'observer des pratiques professionnelles, de participer à la préparation d'actions de sensibilisation et de développer sa posture d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Le suivi du stage repose sur les documents de traçabilité prévus par l'organisme : convention de stage, livret ou fiche de suivi, échanges avec le tuteur, bilan de stage et éléments permettant d'attester de la progression du stagiaire.

6. Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et confirmées par le formateur.
- Évaluation de positionnement avant l'entrée en formation.
- Évaluations formatives en cours et en fin de formation : tests théoriques, QCM, travaux, productions, mises en situation et observations.
- Évaluations de compétences permettant au candidat de se situer par rapport aux attendus de la certification.

- Livret de formation, fiche pédagogique individuelle et relevé des évaluations réalisées.
- Questionnaire de satisfaction réalisé avant l'examen afin d'évaluer l'organisation, les méthodes, les supports et l'accompagnement.

Traçabilité qualité : les éléments de suivi sont conservés dans le dossier stagiaire afin de justifier l'assiduité, la progression, les évaluations, les éventuelles adaptations et les retours de satisfaction.

7. Sanction visée et résultats attendus

La formation vise l'obtention du CCP2 du titre professionnel ECSR : « Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement ». Elle permet, par capitalisation avec le CCPI, l'accès au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

Certification visée : CCP2 du titre professionnel ECSR – code RNCP 41862BC02. Formation éligible au CPF sous réserve des règles en vigueur sur la plateforme Mon Compte Formation. **Certificateur :** Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion. **Date de décision d'enregistrement :** 29/04/2026. **Date de fin d'échéance :** 28/04/2027.

9. Durée et modalités d'évaluation / d'examen

Modalité d'évaluation ou d'examen	Durée / période
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	0 h 30
Questionnement à partir de la production	0 h 30
Entretien technique	0 h 30
Durée totale de l'examen CCP2	1 h 30

10. Financement, CPF et Qualiopi

- Formation éligible au CPF sous le code RNCP 41862BC02, sous réserve des conditions d'éligibilité et des règles de prise en charge en vigueur.
- Format spécifique au contrat de professionnalisation : parcours de 310 heures planifié sur une année.
- Tarif de la formation : nous consulter pour obtenir la grille tarifaire applicable aux contrats de professionnalisation et dispositifs alternatifs.
- Financements possibles selon la situation du bénéficiaire : contrat de professionnalisation, OPCO, CPF, financement employeur, financement individuel, France Travail ou autres dispositifs publics ou privés sous réserve d'accord de prise en charge.
- Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation, permettant la mobilisation de financements publics ou mutualisés lorsque les conditions de prise en charge sont réunies.
- Un devis, une convention ou un contrat de formation précise le tarif, les modalités de financement, les conditions d'inscription et les engagements réciproques des parties.

11. Débouchés et poursuites possibles

- Intervention dans les établissements privés ou associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Animation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès de différents publics.
- Obtention du titre professionnel ECSR par capitalisation avec le CCPI.
- Poursuite possible vers des certificats complémentaires de spécialisation, notamment deux-roues ou groupe lourd.
- Évolution possible vers des fonctions de coordination pédagogique, animation de prévention, responsable pédagogique ou dirigeant d'école de conduite selon le parcours professionnel.

12. Programme synthétique

Blocs et thématiques	Contenus principaux
Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation	Continuum éducatif, publics bénéficiaires, acteurs de la sécurité routière, prévention du risque routier professionnel, cadre réglementaire des prestations, analyse des besoins du commanditaire, entretien, écoute active, questionnement, reformulation, argumentation, formalisation d'une proposition et reporting.
Construire et préparer une action de sensibilisation	Adaptation des méthodes aux publics ciblés, identification des besoins, construction d'une action de sensibilisation, choix des ressources et des méthodes pédagogiques, élaboration d'outils et de modalités d'évaluation adaptés.
Animer une séance de sensibilisation	Diagnostic des représentations et attentes du groupe, analyse des comportements, auto-évaluation, techniques d'animation et de co-animation, adaptation du scénario au public, gestion du temps, exploitation d'une phase d'analyse, normes sociales, sentiment d'auto-efficacité et phase d'ajustement.
Analyser ses pratiques professionnelles	Évaluation des actions de sensibilisation, critères et limites des dispositifs d'évaluation, confrontation des pratiques, notions de valeur, représentation, rôle, attitude, opinion, fait, émotion et jugement, pratique réflexive, limites de l'auto-évaluation et échanges entre pairs.
Préparation aux épreuves	Examen blanc, coaching, préparation orale, accompagnement à la présentation du projet et à l'entretien technique.

11. Délai d'accès

Délai d'accès indicatif : l'inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de validation des prérequis, de disponibilité des places et de constitution du dossier administratif complet. Les sessions sont organisées selon le calendrier défini par l'organisme de formation et les modalités de positionnement des candidats.

14. Réclamations, satisfaction et amélioration continue

Les stagiaires peuvent formuler une remarque, une difficulté ou une réclamation auprès de l'organisme de formation. Les retours sont analysés afin d'identifier les actions correctives nécessaires et de contribuer à l'amélioration continue des formations, des supports, de l'organisation et de l'accompagnement pédagogique. Dans une logique de transparence qualité, les indicateurs de résultats sont communiqués sur demande lorsqu'ils sont disponibles, ou actualisés dès que les données collectées sont suffisamment exploitables.

15. Organisme de formation

Organisme de formation	CFE Institut
Adresse	65 Cours Lieutaud, 13006 Marseille
Lieu de formation	106 boulevard de Saint-Loup, 13010 Marseille
Téléphone	07.66.88.12.31
Mail	contact@cfe-institut.fr
NDA	93131920613
SIRET	89496255400016

12. Synthèse de la formation

Début de session	15/03/2027
Fin de session	07/02/2028
Durée totale	310 heures
Rythme	Lundi uniquement – si férié, semaine sautée
Nombre de séances	45 séances
Durée journalière	7 heures, sauf dernière séance ajustée à 2 heures
Code RNCP / CPF	RNCP 41862BC02 – formation éligible CPF sous réserve des conditions en vigueur
Financement	Contrat de professionnalisation, OPCO, CPF, employeur, financement individuel, France Travail ou autres financeurs selon accord de prise en charge
Qualiopi	Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation
Format spécifique	Contrat de professionnalisation

Repère session : du 15/03/2027 au 07/02/2028 – 310 heures au total, réparties sur 45 séances le lundi uniquement, avec dernière séance ajustée à 2 heures.

Planning prévisionnel de la formation CCP2

Session : du 15/03/2027 au 07/02/2028 – 310 heures au total, sur 45 séances planifiées le lundi.

Lecture du planning : le planning est établi sur un rythme hebdomadaire le lundi uniquement. Lorsqu'un lundi est férié, la semaine est sautée. La dernière séance est ajustée à 2 heures afin d'atteindre exactement 310 heures.

Planning formation CCP2 – 310h sur 1 an						
Paramètre	Valeur		Synthèse	Valeur		
Fin CCP1	12/02/2027		Formation	310		
Début théorique (+1 mois)	12/03/2027		Début	15/03/2027		
1er lundi planifié	15/03/2027		Fin	07/02/2028		
Rythme	Lundi uniquement – si férié, semaine sautée		Séances	45		
Durée / jour (h)	7					
Total séances	45					
Total heures	310					
N°	Semaine (ISO)	Jour	Date	Durée (h)	Cumul (h)	Remarque
1	11	Lundi	15/03/2027	7	7	
2	12	Lundi	22/03/2027	7	14	
3	14	Lundi	05/04/2027	7	21	

FICHE DESCRIPTIVE

4	15	Lundi	12/04/2027	7	28	
5	16	Lundi	19/04/2027	7	35	
6	17	Lundi	26/04/2027	7	42	
7	18	Lundi	03/05/2027	7	49	
8	19	Lundi	10/05/2027	7	56	
9	21	Lundi	24/05/2027	7	63	
10	22	Lundi	31/05/2027	7	70	
11	23	Lundi	07/06/2027	7	77	
12	24	Lundi	14/06/2027	7	84	
13	25	Lundi	21/06/2027	7	91	
14	26	Lundi	28/06/2027	7	98	
15	27	Lundi	05/07/2027	7	105	
16	28	Lundi	12/07/2027	7	112	
17	29	Lundi	19/07/2027	7	119	
18	30	Lundi	26/07/2027	7	126	
19	31	Lundi	02/08/2027	7	133	
20	32	Lundi	09/08/2027	7	140	

FICHE DESCRIPTIVE

21	33	Lundi	16/08/2027	7	147	
22	34	Lundi	23/08/2027	7	154	
23	35	Lundi	30/08/2027	7	161	
24	36	Lundi	06/09/2027	7	168	
25	37	Lundi	13/09/2027	7	175	
26	38	Lundi	20/09/2027	7	182	
27	39	Lundi	27/09/2027	7	189	
28	40	Lundi	04/10/2027	7	196	
29	41	Lundi	11/10/2027	7	203	
30	42	Lundi	18/10/2027	7	210	
31	43	Lundi	25/10/2027	7	217	
32	45	Lundi	08/11/2027	7	224	
33	46	Lundi	15/11/2027	7	231	
34	47	Lundi	22/11/2027	7	238	
35	48	Lundi	29/11/2027	7	245	
36	49	Lundi	06/12/2027	7	252	
37	50	Lundi	13/12/2027	7	259	

FICHE DESCRIPTIVE

38	51	Lundi	20/12/2027	7	266	
39	52	Lundi	27/12/2027	7	273	
40	1	Lundi	03/01/2028	7	280	
41	2	Lundi	10/01/2028	7	287	
42	3	Lundi	17/01/2028	7	294	
43	4	Lundi	24/01/2028	7	301	
44	5	Lundi	31/01/2028	7	308	
45	6	Lundi	07/02/2028	2	310	Dernière séance ajustée